



FORCE OUVRIÈRE

Lettre ouverte des élus 2^e et 3^e niveaux

à M. le président de la CAP des ITPE

Les ITPE ont renouvelé massivement, lors des dernières élections professionnelles, la confiance qu'ils nous accordent pour les représenter et défendre leurs intérêts, individuels et collectifs. Notre organisation syndicale est, ainsi, la seule à disposer de voix délibératives dans cette instance pour les questions relatives aux IDTPE, ICTPE et ITPEHC.

Forts de ce mandat clair que nous portons, nous vous faisons part de notre **profond désaccord avec les orientations prises par l'administration pour la gestion du 3^e niveau**, depuis l'application imposée de PPCR-ingénieurs au corps des ITPE.

Pour le second exercice de CAP GrAF ITPEHC, **vous prévoyez, à nouveau, de réserver majoritairement la nomination d'ITPEHC à des ingénieurs à qui la promotion n'apportera aucun bénéfice ! Nous dénonçons cette recherche d'opération à gain nul**, dans un contexte d'ère glaciaire du point d'indice et de régression de la gestion des ISS, organisée dans la dernière note de gestion en date.

D'autres gestionnaires de corps soumis à PPCR-ingénieurs ont choisi une toute autre voie de fonctionnement en cherchant à promouvoir les seuls agents pouvant tirer un réel bénéfice du GrAF.

La réduction dogmatique des réunions préalables aux CAP ne nous a pas permis de mener à leur terme nos travaux préparatoires, ce, pour aucun des exercices de promotions. Un mois sépare pourtant cette réunion de travail de la CAP ; vous avez cependant fait le choix de ne pas poursuivre les échanges avec les élus en amont de celle-ci.

La réunion qui s'est tenue, à notre demande,, la semaine passée, avec vos équipes n'a révélé aucun arbitrage en faveur des ingénieurs concernés ni du corps des ITPE dans son ensemble. A ce jour, seule une décision de votre part, assumée, ressort clairement : vous envisagez de **pourvoir moins de la moitié des places disponibles pour la promotion à ITPEHC**, tout comme vous envisagez de **ne pas pourvoir l'ensemble des emplois d'IC2 qui auraient dû être libérés par les nouveaux promus ITPEHC**.

Nous ne pouvons accepter cette rupture de l'engagement ministériel de pleine mobilisation de l'ensemble des postes disponibles au 3^e niveau, dont vous vous étiez fait le porte-parole début 2017, au lendemain de PPCR.

Dans un contexte où nous découvrons, au fur et à mesure et sans même l'ombre d'une concertation :

- l'absence de fiche ICTPE dans la circulaire promotions 2020 ,
- le lancement d'un recensement des emplois d'ICTPE dans les services,

tout indique votre volonté de dénaturer cet emploi fonctionnel au détriment des ITPE.

En tant que représentants des ITPE, nous nous refusons à nous prononcer sur l'accès au 3^e niveau dans ces conditions.

Dans l'attente, et afin que vos décisions n'aillent pas, à nouveau, à rebours des intérêts des ITPE, nous vous demandons de :

- procéder sans délai à un recensement complémentaire des **IDTPE ayant atteint le 8^e échelon depuis 3 ans**, quel que soit le vivier auquel ils appartiennent, pour permettre leur **inscription au Tableau d'Avancement 2019**. En l'absence de toute stratégie définie pour les années à venir, ce vivier est en effet le **seul à pouvoir bénéficier d'un réel gain indiciaire** (engagement de notre ministre début 2017) et à ne pas gager l'avenir de la gestion du GrAF.
- **proposer**, dans le cadre de l'exercice de **promotion en cours, les places d'IC2 qui auraient dû être libérés par les ITPEHC récemment ou prochainement promus** (qui permettraient au minimum de doubler le nombre de promotions prévues).

Dans le même esprit de pleine mobilisation des emplois disponibles au 3^e niveau, **nous considérons que toute évolution statutaire qui permettrait le cumul de l'ICTPE et du GrAF ITPEHC sans offrir aucune nouvelle perspective aux ITPE serait contre-productive** et rencontrerait donc une opposition totale de notre part.

Nous vous enjoignons à mettre à profit le temps de la reconvoation de la CAP afin de pouvoir, lors de sa prochaine réunion, partager collectivement les critères de promotion au GrAF ITPEHC et leur articulation avec l'ICTPE, dans une logique de stratégie ambitieuse et de réel gain pour le corps des ITPE.

Après l'imposition de PPCR-ingénieurs à notre corps, véritable trahison de notre ministre, les ITPE ne sauraient comprendre de nouvelles attaques de la part de leur propre ministère de gestion qui viseraient à :

- restreindre le nombre de promotions sans raison argumentée,
- dénaturer la gestion de l'ICTPE, outil éprouvé de reconnaissance des parcours des ITPE et constitutif de l'identité du corps,
- déstabiliser, par là-même, l'équilibre de notre corps A/A+.

Nous serons extrêmement attentifs aux réponses que vous apporterez à ces préoccupations parfaitement légitimes.

Paris, le 12 mars 2019